

Schéma directeur départemental de lutte contre les violences faites aux femmes d'Ille-et-Vilaine 2024/2027

Action préliminaire : chaque signataire du présent schéma désigne un référent de suivi et de mise en œuvre des actions.

Pour maintenir une dynamique de concertation, les quatre groupes de travail à l'origine de la rédaction du schéma départemental sont réunis annuellement par la déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité femmes / hommes et le représentant des parquets pour un bilan d'étape de sa mise en œuvre.

Le bilan global annuel est présenté au Comité Local d'Aide aux Victimes d'Ille-et-Vilaine.

Axe 1 – Éducation à l'égalité femmes/hommes et prévention primaire des violences faites aux femmes

Préambule : La culture de l'égalité correspond à un système de savoirs et de pratiques qui promeuvent l'égalité réelle entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes.

Elle est le socle nécessaire pour lutter efficacement contre les violences de genre.

Elle implique l'analyse et le questionnement des stéréotypes dans tous les secteurs, ainsi que la diffusion des savoirs en la matière pour mener à bien des actions de prévention et d'accompagnement.

Action	Objectif/contenu	Acteur/Pilote (en gras)	Indicateurs
1.1 – Élaborer et diffuser un guide-ressource en matière d'égalité filles-garçons et de prévention des violences sexistes et sexuelles chez les enfants et les jeunes.	Les actions de sensibilisation et de prévention, notamment en milieu scolaire sont parfois entourées de préjugés défavorables ou d'inquiétudes des familles ou professionnels non spécialisés, ce qui peut susciter des résistances autour de leur mise en œuvre. Pour lever les freins au déroulement de ces	Conseil Départemental / Éducation Nationale DDFE ARS Associations	Nombre de tirages Réunions de présentation de cet outil Évaluation qualitative sur différentes catégories de public (scolaire, parents, etc.)

	actions, recenser les outils et informations dans un guide-ressource, en s'appuyant sur les programmes scolaires		
1-2 – Recenser les acteurs et programmes de formation relatifs à la sensibilisation et la prévention des violences faites aux femmes	<p>Pour plus de lisibilité dans l'offre de formation, identifier les ressources locales pouvant intervenir sur les questions de violences auprès d'institutions, de professionnels en demande de formation.</p> <p>Définir un socle d'attendus communs, de la sensibilisation à la formation renforcée.</p>	<p>DDFE/Conseil Départemental</p> <p>Éducation Nationale ARS Région Bretagne Rennes Métropole (mission égalité) Gendarmerie (M2PF)</p>	<p>Création d'une mission de coordination</p> <p>Création d'un répertoire de formation</p> <p>Définition d'objectifs de formation graduels</p>
<p>1-3 - Proposer aux établissements scolaires, périscolaires et extra-scolaires des outils de lutte contre le sexisme et pour l'égalité filles/garçons</p> <p>Renforcer les dispositifs existants.</p>	<p>Pour valoriser les actions quotidiennes en faveur d'une culture de l'égalité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • renforcer les dispositifs existants (interventions vie affective et sexuelle...) • mettre en œuvre un « brevet antisexiste » (sur le modèle du dispositif développé en Seine-Saint-Denis) ou un « passeport égalité fille/garçon » 	<p>DDFE</p> <p>Conseil Départemental Éducation Nationale DDEC Associations spécialisées et de parents d'élèves ARS</p>	<p>Nombre d'établissements scolaires, périscolaires et extra-scolaires concernés</p> <p>Évaluation qualitative sur différentes catégories de public (scolaire, parents, etc.)</p>
1-4 – Mettre en œuvre au sein des centres de formations aux métiers de l'action sociale des modules de sensibilisation aux violences faites aux femmes et à l'égalité	<p>Pour construire une culture commune de l'accompagnement des femmes victimes de violences dès la formation initiale, proposer des actions en s'appuyant sur l'expérience des acteurs locaux.</p>	<p>ASKORIA</p> <p>Rectorat/Education Nationale IUT carrières sociales Université de Rennes Centres de formation Conseillère conjugales et familiales DRAJES</p>	<p>Nombre de diplômes concernés</p> <p>Nombre d'heures réalisées</p> <p>Nombre d'élèves par diplôme</p> <p>Nombre d'élèves entrés en emploi</p>

<p>1-5 – Poursuivre le soutien au projet visant à développer une « culture du consentement » au sein de la population étudiante et parvenir à un maillage départemental</p>	<p>Pour essaimer la culture du consentement dans le milieu étudiant, déployer les outils créés (campagne d'affichage, jeu...) sur l'ensemble du territoire breillien et dans diverses filières, incluant notamment les BTS.</p>	<p>Libertés Couleurs DDFE Ville rennes Rectorat /Education Nationale Université de Rennes Région</p>	<p>Nombre de sensibilisations Nombre d'étudiants sensibilisés Communes impliquées</p>
<p>1-6 - Diligenter des actions spécifiques de promotion de l'égalité femmes/hommes et de prévention des violences faites aux femmes dans les milieux sportifs/ culturels / de l'insertion professionnelle</p>	<p>Pour construire un maillage de détection et d'orientation des victimes, proposer des actions de sensibilisation aux acteurs non spécialistes pouvant être en lien avec des victimes et ainsi devenir des détecteurs/orienteurs (réalisation et diffusion d'une fiche réflexe, webinaires, dispositif porteur de parole...)</p>	<p>DDFE Partenaires thématiques : SDJES DRAC France Travail</p>	<p>Nombre de sensibilisations Nombre d'outils créés/diffusés Nombre de professionnels concernés</p>
<p>1-7 – Mettre en place un module de formation à la lutte contre les violences faites aux femmes et à l'égalité femmes-hommes à destination des élus locaux</p>	<p>Pour soutenir les élus qui peuvent se sentir démunis lorsqu'ils sont confrontés à l'accompagnement d'une femme victime de violence dans leur commune. Et dans leur rôle d'employeur, favoriser leur connaissance des problématiques liées à l'égalité filles-garçons serait de nature à faciliter la mise en œuvre d'actions périscolaires dans les écoles</p>	<p>ARIC Parquets de Rennes et Saint-Malo DDFE Associations spécialisées</p>	<p>Nombre d'élus formés Nombre d'actions auprès des habitants, des agents Nombre d'élus référents Évaluation qualitative</p>
<p>1-8 – Élaborer et diffuser un kit de prévention des violences sexistes et sexuelles lors de rassemblements festifs</p>	<p>Pour prévenir les comportements de violences sexistes et sexuelles et orienter aux mieux les victimes, proposer aux organisateurs de rassemblements festifs de type soirée étudiante ou aux collectivités mettant à disposition des salles, un vademecum et des supports (affiches, fiche réflexe, outils de sensibilisation...)</p>	<p>Orange bleue / Liberté Couleurs DDFE - Préfecture ARS Pour diffusion : CLSPD et communes DRAC SDJES Associations</p>	<p>Nombre de mises à disposition de mallettes de prévention</p>

<p>1-9 – Développer les « marches exploratoires » dans le département et un aménagement de l'espace public favorisant l'inclusion des femmes</p>	<p>Pour identifier collectivement les espaces occasionnant un sentiment d'insécurité, proposer les « marches exploratoires », en tant que diagnostic de terrain mené par des femmes, aux CLSPD/CISPD</p>	<p>Communes/intercommunalités</p> <p>Conseil départemental Préfecture CLSPD/CISPD Sociétés de transport</p>	<p>Nombre de marches exploratoires</p> <p>Types d'aménagements créés à la suite de la marche exploratoire</p>
<p>1-10 Faire connaître le centre de ressource régional Intimagir à destination des personnes en situation de handicap, de leurs proches, des aidants et des professionnels.</p>	<p>Pour prévenir les violences qui touchent plus particulièrement les publics vulnérables, donner de la visibilité au centre de ressource Intimagir qui écoute, informe et oriente les personnes en situation de handicap sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la vie intime, affective, sexuelle - la parentalité - les violences sexistes et sexuelles. 	<p>ARS</p> <p>Breizh handicap</p>	<p>Nombre de sollicitations du centre de ressources</p>

Version 27.06.2024 à valider avant signature

Axe 2 – Prise en compte de la victime

	Action	Objectif/contenu	Acteur/Pilote (en gras)	Indicateurs
Faciliter les signalements, la plainte	2-1 – Développer et accompagner à l'usage du dispositif des « porteurs de paroles »	Ce dispositif permet aux « primo-confidants », avec l'accord de la victime, de signaler à l'autorité judiciaire la situation d'une victime de violences conjugales, afin d'engager rapidement une prise en charge individualisée (action sociale ou démarche pénale), même sans dépôt de plainte.	Parquet AAV	Quelles modalités de communication du dispositif ? Nombre de bordereaux complétés ? Par qui ? Quelles orientations ?
	2-2 – Faciliter la prise de plainte dans les structures hospitalières dotées d'un service de médecine d'urgence	Convention intérieur/santé/justice afin de mettre en œuvre un dépôt plainte simplifié, ainsi que, le cas échéant, une prise de plainte <i>in situ</i> .	ARS Parquets FSI Etablissements de santé	. Finalisation de la convention . Nombres de DPS complétés . Nombre de plaintes prises in situ
	2-3 – Mettre en œuvre un dispositif de recueil de preuves sans plainte dans les structures hospitalières	Ce dispositif permettra, pour les personnes victimes qui ne souhaitent pas immédiatement déposer plainte, la réalisation de constats et de prélèvements conservatoires dans la perspective d'une éventuelle procédure judiciaire.	UMJ ARS Parquets FSI Etablissements de santé	Formalisation de la convention Nombre de recueils

<p>2-4 – Poursuivre une politique judiciaire départementale volontariste</p>	<p>Accompagnement de la mise en œuvre des pôles spécialisés VIF au sein des tribunaux judiciaires</p> <p>Renforcer la lutte contre le proxénétisme notamment des mineurs.</p> <p>Développer les conventions de lutte contre les Violences sexistes et sexuelles entre les parquets et les établissements d'enseignement supérieur</p> <p>Développer les stages de lutte contre les violences sexistes et sexuelles</p> <p>Favoriser les saisines du JAF par le parquet, aux fins de statuer sur les droits de visite et d'hébergement</p> <p>Développer les contacts du SPIP envers les victimes, afin de s'assurer du respect des obligations pendant la durée du sursis probatoire</p>	<p>Tribunaux judiciaires</p> <p>SPIP</p> <p>Associations</p>	<p>Rapports d'activité</p> <p>Nombre de procédures traitées</p> <p>Nombre de conventions signées, nombre de signalements transmis</p> <p>Nombre de personnes orientées vers ces stages</p> <p>Nombre de saisines</p> <p>Nombre de victimes contactées</p>
--	--	---	---

Accompagnement – Prise en charge	2-5 – Maintenir le soutien au dispositif des intervenants sociaux en commissariats et gendarmeries	L'action essentielle des ISCG permet d'évaluer la nature des besoins sociaux qui se révèlent à l'occasion de l'activité policière ; de réaliser l'intervention de proximité, dans l'urgence si nécessaire : actes éducatifs ou de médiation sociale, assistance technique, action de soutien, d'information et d'orientation ; faciliter l'accès de la personne aux services sociaux et de droit commun concernés	Etat / Conseil départemental / EPCI FSI	Nombre de postes d'ISCG à temps plein Nombre de saisines Evaluation qualitative des conditions d'exercice des ISCG Nombre de réunions inter-ISCG
	2-6 – Poursuivre le soutien à la plateforme départementale d'information, d'écoute et de conseil pour les femmes victimes de violences	Mener une évaluation des besoins (appels manqués, appels de professionnels, etc.) et développer de nouvelles modalités d'écoute et de soutien à destination des victimes (ex : <i>réseaux sociaux</i>).	ASFAD État Ville de Rennes	Nombre d'appels reçus Evaluation qualitative des appels reçus Nature des orientations Nombre d'appels non répondus Type d'appelant
	2-7 – Développer la proactivité des associations d'aide aux victimes à destination des femmes victimes de violences mises en sécurité au sein d'hébergements d'urgence	Lorsqu'une femme victime de violence est mise en sécurité, elle peut bénéficier de dispositifs d'accompagnement social. Le contact pro-actif d'une association d'aide aux victimes serait de nature à faciliter une éventuelle judiciarisation de la situation de violence	SIAO/AAV ASFAD CIDFF	Nombre de démarches pro-actives Nombre d'entretiens réalisés
	2-8 – Favoriser l'intégration un « pack premiers besoins » dans l'éventuelle mise en œuvre d'un « pack nouveau départ »	Dans le cadre du « pack nouveau départ », envisager la mise à disposition d'outils pour les victimes, tels que : <ul style="list-style-type: none"> . « Berceau d'urgence » (permettant de mobiliser rapidement une place en 	CAF / DDFE Associations spécialisées	Nombre d'aides d'urgence allouées Nombre de bénéficiaires du « pack nouveau départ »

	<p>crèche ou halte-garderie afin de permettre des démarches sociales, sanitaires ou judiciaires).</p> <ul style="list-style-type: none"> « Bons mobilités », permettant de mobiliser rapidement des solutions de transport pour toute démarche sociale, sanitaire ou judiciaire « Kit d'urgence » (alimentaire, hygiène) 	Service enfances des communes	<p>Evaluation qualitative de la mise en œuvre du « pack nouveau départ »</p> <p>Formalisation de conventions pour chaque axe du pack</p> <p>Nombre d'enfants ayant bénéficié d'une garde d'urgence</p> <p>Nombre de bons mobilités</p> <p>Nombre de kit d'urgences distribués</p>
2-9 – Consolider l'offre de soutien renforcé à destination des femmes victimes de violences et poursuivre la diversification des actions visant à prendre en charge de la victime durant tout son parcours	<p>Suivi de l'offre pluridisciplinaire proposée par la Maison des Femmes et de l'accompagnement du Centre de Ressources sur les psychotraumatismes de Bretagne. Accompagner le déploiement des outils de soins tels que des ateliers sportifs, de socio-esthétique, etc., afin de favoriser l'estime de soi et restaurer la qualité de vie des victimes de violences</p>	<p>DDFE ARS SDJES Ville de Rennes</p> <p>Maison des femmes CRPB Associations spécialisées</p>	<p>Nombre de dispositifs mis en place</p> <p>Nombre de victimes concernées</p>
2.10 Développer la communication autour du dispositif de l'administration fiscale destiné à toutes les personnes qui expriment le besoin de préserver la confidentialité de leur adresse suite à un divorce ou une séparation	<p>Offrir la possibilité à l'utilisateur de communiquer sa nouvelle adresse à l'administration fiscale en toute sécurité et sans délai de latence.</p>	DGFIP	<p>Modalités de communication autour de ce nouveau dispositif</p>

<p>Mise en sécurité – hébergement - Logement</p>	<p>2-11 – Réaliser une cartographie départementale des solutions d’hébergement d’urgence / logement gérées par les communes d’Ille-et-Vilaine</p> <p>Poursuivre les créations de nouvelles places d’hébergement d’urgence dédiées à l’accueil des femmes victimes de violences.</p> <p>Favoriser les parcours vers le logement et l’insertion.</p>	<p>Une cartographie de ce type permettrait d’identifier des possibilités éventuelles d’hébergement d’urgence/ logement pour les femmes victimes de violences et de connaître les modalités de gestion et de mobilisation de ceux-ci.</p> <p>Puis, mener une réflexion sur des dispositifs complémentaires aux dispositifs de droit commun, pour fluidifier les parcours.</p> <p>Identifier tous les dispositifs qui permettent d’accélérer le relogement.</p>	<p>DDETS SIAO</p> <p>Réseaux VIF</p> <p>EPCI et communes</p> <p>UD CCAS</p>	<p>Réalisation de la cartographie</p> <p>Création d’un groupe de travail</p> <p>Nombre de nouvelles places créées</p> <p>Signature d’une nouvelle convention DDETS / bailleurs sociaux sur les modalités d’accès au logement social</p>
	<p>2-12 – Développer le dispositif « Elles déménagent »</p>	<p>Ce dispositif offre aux victimes de violences des services d’aide au déménagement d’urgence, d’entreposage de leurs effets personnels, d’emménagement dans leur nouveau logement, ainsi qu’éventuellement une aide matérielle</p>	<p>ASFAD</p> <p>SOROPTIMIST</p> <p>Associations et entreprises spécialisées</p>	<p>Formalisation d’une convention</p> <p>Nombre de bénéficiaires</p>
<p>Favoriser le lien interprofessionnel</p>	<p>2-13 – Mener une réflexion sur la création d’un « dossier unique partagé », permettant aux professionnels d’avoir les informations nécessaires à la compréhension et la coordination de la situation d’une victime de violence, avec son accord, afin de lui éviter d’avoir à répéter son vécu.</p>	<p>Ce dossier unique partagé, qui sera soumis aux autorisations légales (CNIL, ministères), permettra aux professionnels d’avoir une compréhension globale de la situation d’une victime prise en charge par différents services, et ainsi d’assurer la cohérence de son parcours, en lien avec le Pack nouveau départ.</p>	<p>Parquets DDFE</p> <p>ARS</p> <p>CAF</p> <p>Barreaux</p> <p>AAV</p> <p>SIAO</p> <p>Associations spécialisées</p> <p>FSI</p>	<p>Création d’un groupe de travail</p> <p>Nombre de réunions</p>

	2-14 – Organiser au niveau départemental des temps d’immersion professionnelle interservices	La compréhension des réalités professionnelles des différents acteurs du schéma serait de nature à améliorer les informations données aux victimes	Parquets DDFE Acteurs du schéma	Nombre d’échanges, d’immersions interservices. Évaluation qualitative
--	--	--	---	--

Version 27.06.2024 à valider avant signature

Axe 3 – Prise en compte des auteurs et prévention de la récidive

Action	Objectif/contenu	Acteur/Pilote (en gras)	Indicateurs
3-1 - Poursuivre le déploiement du Centre de prise en charge des auteurs de violences conjugales (CPCA)	<ul style="list-style-type: none"> . Développer un centre de ressource et d'expertise en s'appuyant sur les réseaux existants (CRAVS...) . Favoriser les orientations des auteurs vers des points d'accès au droit . Engager des actions autour de la parentalité . Rédiger un protocole d'articulation SPIP / CPCA (notamment s'agissant du lien avec le CJPP) 	AIS 35/ CPCA DDFE ARS SPIP	Rapport d'activité du CPCA Nombre d'orientations vers des points d'accès au droit Nombre d'actions autour de la parentalité engagées/nombre de bénéficiaires
3-2 – Développer les partenariats et les outils de communication autour des dispositifs de soutien qui peuvent être mobilisés par les auteurs de violences	Pour accroître la visibilité des dispositifs et les sollicitations d'auteurs volontaires, poursuivre la diffusion d'information (campagne d'affichages, etc.) et consolider les partenariats avec les professionnels de santé, du sociojudiciaire...	AIS 35 / CPCA CRAVS / FFCRIAVS	Nombre de personnes orientés par les partenaires Nombre de personnes se présentant spontanément
3-3 - Favoriser le lien entre les auteurs de violences conjugales et les associations d'aide aux victimes	<ul style="list-style-type: none"> . Certains auteurs de violences conjugales peuvent avoir été victimes dans leur parcours. Accéder à cette reconnaissance pourrait leur permettre de développer des compétences psychosociales . Faire intervenir des associations d'aide aux victimes auprès des auteurs pour travailler sur les représentations des victimes et leur parcours 	SPIP AAV CPCA	Nombre d'auteurs orientés vers les AAV Nature de la prise en charge/des orientations Nombre d'interventions des AAV auprès des auteurs

<p>3-4 - Diversifier les modalités de prise en charge des auteurs de violences</p>	<ul style="list-style-type: none"> . Réalité virtuelle . Développer des prises en charges collectives et/ou individuelles permettant de mettre en question chez les auteurs de violences conjugales les questions de vie affective, d'altérité, de consentement et de gestion des émotions. 	<p>SPIP</p> <p>ARCA</p>	<p>Mise en œuvre des dispositifs</p> <p>Nombre d'auteurs bénéficiaires de nouvelles modalités de prise en charge</p>
<p>3-5 - Développer la prise en charge thérapeutique des auteurs de violences conjugales et/ou sexuelles</p>	<ul style="list-style-type: none"> . Encourager la formation des professionnels, et notamment la formation interdisciplinaire . Renforcer les dispositifs d'accompagnement thérapeutique des auteurs . Référencer les praticiens qui interviennent auprès des auteurs dans le cadre des obligations de soins 	<p>SPIP</p> <p>ARS (axe 2 de la FDR santé des détenus)</p> <p>ARCA</p> <p>CRAVS</p> <p>CPCA</p>	<p>Nombre de rencontres et formations interdisciplinaires</p> <p>Formalisation d'un outil de référencement des praticiens spécialisés</p>

Version 27.06.2024 à valider avant signature

Axe 4 – Prise en compte des enfants mineurs

Action	Objectif/contenu	Acteur/Pilote (en gras)	Indicateurs
4.1 Consolider les UAPED départementales	Pour favoriser l'accueil et la prise en charge des mineurs témoins ou victimes dans un cadre adapté, poursuivre le développement des lieux d'audition spécialement adaptés au sein des Centres Hospitaliers de Rennes, Redon et Saint-Malo	ARS UAPED	Nombre de mineurs entendus Évaluation qualitative
4.2 Poursuivre la mise en place d'une « équipe pédiatrique référente sur les violences faites aux enfants » et les réflexions sur les parcours de soin des mineurs victimes	Accompagner la mise en œuvre opérationnelle de l'EPRRED via le recrutement de la coordination régionale Mise en place de formations, de journées professionnelles à destination des UAPED mais aussi à un public élargi (protection de l'enfance, psycho, justice etc.) Faire connaître cette équipe auprès des acteurs intervenant sur ce champ	ARS EPRRED CHU Rennes	Nombre de formations et journées professionnelles mises en place Nombre et profil des participants aux formations Nombre et origine des sollicitations pour appui technique ou expertise sur situations complexes Nombre de staffs pour situations complexes (initiés par l'EPRRED ou auxquels l'EPRRED a participé initiés par d'autres) Nombre de situations complexes prises en charge

Répertoire des sigles

AAV	Association d'Aide aux Victimes
AIS 35	Association pour l'Insertion Sociale
ARCA	Association de Recherche en Criminologie Appliquée
ARIC	Association Régionale d'Information des Collectivités
ARS	Agence Régionale de Santé
ASFAD	Association pour l'Action Sociale et la Formation à l'Autonomie et au Devenir
CAF	Caisse d'Allocation Familiales
CHU	Centre Hospitalier Universitaire
CIDFF	Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles
CISPD	Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
CLSPD	Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
CPCA	Centre de Prise en Charge des Auteurs de violences conjugales
CRAVS	Centre de Ressources Régionale sur les Auteurs de Violences Sexuelles
DDETS	Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités
DDFE	Direction Départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité
DGFIP	Direction Générale des Finances Publiques
DRAC	Direction Régionale des Affaires Culturelles
DRAJES	Délégations Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale

EPRED	Equipes Pédiatriques Régionales Enfance en Danger
FSI	Forces de Sécurité Intérieures
IUT	Institut Universitaire de Technologie
M2PF	Maison de la Prévention et de la Protection des Familles
SDJES	Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports
SIAO	Service intégré d'Accueil et d'orientation
SPIP	Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation
UAPED	Unité d'Accueil Pédiatrique Enfants en Danger
UD CCAS	Union départementale des Centres Communaux d'Action Sociale
UMJ	Unité Médico-Judiciaire

Version 27.06.2024 à valider avant signature